

Cécilia Bernez

Grammaire des couleurs



Cécilia Bernez

Grammaire des couleurs



Introduction Générale

« Objet fascinant et combien complexe, la couleur est partout : dans la nature, la culture et l'industrie ; on l'étudie dans les sciences dures comme les sciences molles. »

Cette citation de G. Roque¹, spécialiste de la couleur en philosophie et en art, illustre la place que la couleur occupe au sein du monde aussi bien naturel que scientifique. Le sujet semble, alors, peu original vu le nombre d'études le concernant. Relativement au domaine de la langue, un récent regain d'intérêt est d'ailleurs à noter. Notre analyse saura toutefois se distinguer des études existantes par sa singularité : premièrement en ce qui concerne l'objet d'étude (les mots de couleur) et donc les domaines d'étude concernés (la sémantique, la syntaxe et la morphologie constructionnelle) et deuxièmement par l'exhaustivité² du matériel analysé (mots non-construits et construits).

La couleur, thème interdisciplinaire, a donné lieu à de nombreuses recherches dans des domaines variés (chimie, physique, optique, anthropologie, philosophie, linguistique... sans oublier les domaines qui lui sont propres comme la colorimétrie ou la coloristique). Pour ne citer que quelques études, les philosophes et physiciens, par exemple, se sont penchés sur le phénomène de la couleur en lui-même et ont tenté de répondre à la question de ce qu'est la couleur ; les ethnologues ou les sémioticiens en cherchant les symboles et tentent de définir les symboliques ; les historiens expliquent la conception que nous avons aujourd'hui des couleurs et leur place dans la société à travers le temps.

Le linguiste, de son côté, n'est pas en reste. Néanmoins, comme le remarque Wyler dans l'introduction de son ouvrage « Colour and langage » (1992 : 8), paradoxalement, peu d'études traitent les aspects « vraiment » linguistiques de la couleur :

1 http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/doschim/decouv/couleurs/tout_couleur.html (consulté le 20.08.2013).

2 L'*exhaustivité* est à comprendre comme la totalité des moyens propres à dénommer ce qui constitue le lexique chromatique (adjectifs, substantifs et verbes) en français, autrement dit les différents *types* de mots (et non tous les mots) qui peuvent désigner une couleur ou un procès ayant trait à la couleur.

« [I] realise than when people discuss colour and language they often concentrate on the phenomenon of colour rather than of language. That is to say they argue about perception, the segmentation of the colour continuum, emotional response, and much less about the linguistic aspects of colour ».

Slodzian (1993 : 34), qui énumère dans un article les études linguistiques les plus représentatives faites autour du phénomène de la couleur, explique en effet que le linguiste se sert du matériel lexical chromatique³ comme outil et non comme objet :

« toute tentative de fonder une sémantique du perceptuel repose massivement sur l'analyse de la dénomination des couleurs ».

Par exemple, Berlin & Kay (1969) puis Wierzbicka (1988, 1996), dans le cadre d'une analyse visant à prouver l'existence de termes universaux qui seraient une base commune à toutes les langues, utilisent les mots chromatiques comme domaine d'investigation. Suite à des questionnements concernant la reconnaissance d'une « couleur » et à son repérage sous une étiquette lexicale, ils tentent de dresser une liste de termes communs à toutes les langues des civilisations étudiées. Rosch-Heider (1971), de même, afin de justifier son hypothèse d'un exemplaire prototypique⁴ subordonnant chaque catégorie conceptuelle se sert de la dénomination des couleurs pour illustrer ses hypothèses. Plus récemment, Dubois & Grinevald (1999, 2003), dont le but est d'abord de remettre en question l'hypothèse des universaux, présentent une description beaucoup plus centrée sur le mot en lui-même : comme elles se donnent pour objet de montrer que la construction d'une dénomination chromatique dépend du domaine de pratique dans lequel elle sera utilisée (et donc créée, lorsqu'elle est inédite), elles sont amenées à répertorier les mots chromatiques des différents domaines (cosmétique, peinture, *etc.*) et d'en analyser les formes pour réussir à associer des types de combinaisons à des domaines de pratiques. Bien que leurs analyses aient présenté un grand intérêt pour notre recherche, nous ne nous situons pas dans le même domaine. Elles y mettent en relief des procédés cognitifs et les couleurs leur servent de support pour des tests visant à établir une relation entre ce qui est perçu et ce qui est dit, tandis

3 Nous définissons *chromatique* comme : « qui a rapport à la couleur ». De fait, nous qualifierons de *chromatique*, des verbes, des noms ou des adjectifs qui ont un sens en rapport avec la couleur. Toutes ces unités forment le *lexique chromatique*.

4 L'exemplaire prototypique permet de regrouper des entités différentes selon leur degré de ressemblance avec ce modèle : une entité peut être dénommée de la même façon qu'une autre parce qu'elle partage assez de propriétés pertinentes pour y être assimilée.

que la nôtre a pour objet (aussi bien dans le sens d'*objectif* que de *matériel*) l'unité lexicale elle-même et pour elle-même.

Tornay (1978), avec l'ouvrage collectif « Voir et nommer les couleurs », a été un des premiers à vraiment essayer de focaliser les études de la couleur sur le lexique. Mais souvent les analyses⁵ ne sont qu'un outil pour confirmer ou infirmer les hypothèses universalistes. Nous pouvons certes également mentionner certains travaux traitant un point particulier du lexique chromatique, comme la graduation et ses difficultés (ou plutôt singularités) par exemple (Noailly : 2005, Kleiber : 2007b ou 2009). Néanmoins, notre travail se veut beaucoup plus complet que toutes ces analyses étroitement centrées sur un aspect particulier.

Comme le titre de notre étude l'indique, nous voulons présenter une « grammaire des couleurs » ; nous entendons *grammaire* dans le sens défini dans le dictionnaire *Le petit Robert* :

« Une étude systématique des éléments constitutifs d'une langue ».

Les analyses de Molinier (2001, 2005, 2006) pourraient entrer dans ce cadre puisque ce linguiste se donne pour objet de classer les termes chromatiques, mais bien que le matériel soit identique, notre classement se différencie du sien car nous déterminons les catégories des unités sur des critères touchant la structure morphologique profonde de l'unité lexicale et nous distinguons ces unités non seulement entre elles mais aussi du reste du lexique.

La grammaire que présente ce travail englobera une analyse en deux parties du lexique chromatique nominal et adjectival (les deux étant formellement très liés, puisque dans ces deux emplois syntaxiques, les formes de surface, graphique et phonique, sont similaires) ainsi que verbal. La division en deux parties se justifiera par le degré de complexité constructionnelle des unités lexicales : tandis que la première concernera les « termes chromatiques de base », la seconde traitera essentiellement du lexique construit et plus particulièrement des opérations de construction permettant de créer une unité chromatique⁶. Sur les trois opérations qui existent, deux forment des unités constituées de plusieurs éléments, dont le premier est une des unités décrites dans la première partie (d'où l'ordre choisi de la présentation). C'est pourquoi nous utilisons la notion « de base » en terme de

5 Elles concernent d'ailleurs rarement la langue française (sauf Meunier, 1978).

6 Cette dichotomie structurelle se situe au sein de la catégorie de l'adjectif de couleur (non-construit : *rouge* vs construit : *rouge opéra*). Le lexique dérivé de ses bases, soit nominal (*le rouge* vs *le rouge opéra*) soit verbal (*rougir*), sera également traité.

degré de complexité morphologique et non comme dans la conception cognitiviste des *universaux* (même si *presque* les mêmes adjectifs sont concernés).

Ainsi, la première partie regroupera des adjectifs non issus d'une opération de construction du type *blanc, bleu, jaune, noir, rouge, vert*. Corrélativement, il sera question des noms construits sur ces bases (*le blanc, le bleu, le jaune, le noir, le rouge, le vert*) ainsi que des verbes dérivés (*blanchir, bleuir, jaunir, noircir, rougir, verdir*). Afin de compléter cette description du lexique chromatique sur base simple, ces unités seront comparées aux autres termes du lexique chromatique nominal et verbal : *couleur, nuance, ton, coloris* et *teinte*, ainsi que *colorer, colorier, teindre, teinter et nuancer*.

L'objectif de cette première partie sera de décrire le statut particulier des termes chromatiques au sein du lexique en général en nous fondant sur les différences qui existent entre les noms de couleur et les noms de qualité qui leur sont communément associés. En soumettant les noms chromatiques à différents tests de l'ordre de la syntaxe et de la sémantique basés principalement sur la définition du nom de qualité développée par Van de Velde (1995) et Flaux & Van de Velde (2000), nous tenterons de justifier si les termes chromatiques, comme Kleiber (2007a, 2011) le propose, forment une catégorie propre et qu'il est ainsi vain d'essayer de les assimiler à d'autres termes. Nous illustrerons notre démonstration en présentant les particularités de la graduation avec ces unités. Nous tenterons en discutant les conclusions de Whittaker (1994, 2002), Noailly (2005) et de Kleiber (2007a, 2009) d'expliquer comment la relation des couleurs à l'intensité (et corrélativement des mots de couleur à la graduation linguistique) illustre leur statut ambivalent, aussi bien lexical que référentiel.

Le second point important de cette première partie sera la corrélation que nous essaierons de déterminer entre le lexique nominal et le lexique verbal. Nous formulons l'hypothèse d'une organisation symétrique des termes des deux catégories lexicales que nous vérifierons en analysant comment ils se complètent et se distinguent. Nous nous servirons principalement des définitions lexicographiques et des traits définitoires distinctifs ainsi que de la notion d'hypéronymie afin d'observer si une relation hiérarchisée relie les différentes unités.

La seconde partie concernera le lexique chromatique construit. Nous analyserons les termes du point de vue de leur structure morphologique et de l'opération constructionnelle (désormais OC)⁷ qui les a construits. Contrairement à ceux qui

7 Contrairement à de nombreux linguistes spécialisés dans l'étude de la construction d'unités lexicales, nous ne parlons pas d'*opération morphologique* mais d'*opération*

ont tenté de définir la relation établie dans la langue entre ces entités (c'est-à-dire les couleurs) et les unités qui les dénomment, nous voulons rendre compte de ce que Saussure appelle la motivation du signe. Des unités telles que celles de notre première partie, ne sont pas définissables dans la mesure où on ne peut décrire leur sens, comme l'explique Wittgenstein (1983 : 18)⁸ :

« si l'on nous demande : « Que signifient les mots *rouge, bleu, noir, blanc* ? » nous pouvons bien entendu montrer immédiatement des choses qui ont de telles couleurs, mais notre capacité à expliquer la signification de ces mots ne va plus loin ! ».

En revanche, les unités étudiées dans cette partie sont construites morphologiquement, leur forme est motivée comme l'explique par exemple Kerleroux (2000 : 89) :

« Le sens d'un mot construit est construit en même temps que sa structure morphologique et compositionnellement par rapport à celle-ci ».

Il sera donc possible d'explicitier le sens (ou la *signification* pour reprendre le terme de Wittgenstein) de l'unité puisqu'il est prédictible par rapport au sens de la base et au sens de l'opération de construction qui construit l'occurrence.

Nous nous sommes intéressée aux adjectifs chromatiques construits qui ne désignaient pas antérieurement de la couleur. Ont par conséquent été exclus les adjectifs évaluatifs du type de *bleuâtre, jaunasse, argenté, etc.* issus de l'adjonction d'un suffixe comme *-âtre, -asse* ou *-é* sur une base adjectivale *bleu, jaune, argent*⁹, ainsi que les adjectifs *bleu-gris* ou *gris clair*.

Les adjectifs qui restent ont tous la particularité d'utiliser une unité pouvant être catégorisée par ailleurs comme nom : *saumon* dans *saumon*, *sparadrap* dans *rose sparadrap*, *Naples* dans *jaune de Naples* ou *Mexique* dans *rose mexicain*. Notre description se situe dans le cadre théorique du lexique construit développé par Corbin (1987, à paraître). Nous reprendrons sa terminologie et accepterons sans

constructionnelle, parce que dans le cadre dans lequel nous nous situons, l'assemblage syntaxiforme fait partie des opérations de construction de mots et est défini comme para-morphologique puisqu'il emprunte du matériel à la syntaxe et n'a pas accès aux unités infra-lexicales. De fait, ne seront des opérations morphologiques qu'un sous-groupe des opérations constructionnelles, à savoir celles qui n'utilisent que du matériel lexical et infralexical (affixes).

8 Cité par Slodzian (1993 : 32).

9 Lui-même issu d'une opération constructionnelle qui celle-ci nous intéresse, puisque effectuée sur une base nominale.

les discuter les termes de son modèle d'organisation, dans lequel nous incluons les unités chromatiques¹⁰.

Nous postulons qu'ainsi existent trois dispositifs linguistiques susceptibles de construire des unités lexicales désignant des propriétés chromatiques. Deux des trois construisent des unités polylexicales dont le premier élément est un TdeC¹¹ comme ceux analysés dans la première partie :

- (i) la composition définie comme un opérateur qui, en unissant graphiquement et sémantiquement deux unités (un TdeC comme *rose* et un substantif comme *sparadrap* par exemple), en crée une troisième : *rose sparadrap* dans par exemple *un pull rose sparadrap* ;
- (ii) l'assemblage syntaxiforme¹² est un opérateur construisant une unité avec du matériel lexical (*bleu* et *Prusse*) mais intégrant également du matériel syntaxique (*de*), particularité qui distingue ce procédé constructionnel de la composition qui ne sélectionne que du matériel lexical. Le premier élément de l'unité construite est également un TdeC « de base » : *bleu de Prusse* est issu de cette OC ;
- (iii) la dernière opération est la conversion qui, construit une unité de même forme (phonique et graphique) que sa base mais de catégorie grammaticale différente. Par exemple, il existe le nom *saumon* qui réfère à un poisson ; mais dans la séquence *une voiture saumon*, *saumon* est un adjectif, désignant une propriété chromatique, construit par conversion sur le substantif homonyme. Cette homonymie est à la source de nombreuses questions sur le statut syntaxique de ce type d'unités que nous aurons l'occasion de justifier.

En premier, afin de justifier notre hypothèse de l'existence d'unités lexicales construites, il nous faudra définir le statut catégoriel de ces séquences : selon nous, elles sont toutes construites par une règle de construction et ne proviennent pas d'ellipse. Suite à une description des différentes positions méthodologiques à l'égard de ces « expressions », nous souhaitons montrer que les séquences sont soit des adjectifs soit des substantifs au même titre que *rouge* et *vert* et qu'elles ont toutes droit à une place à leur côté dans la grammaire.

10 Suite au décès de cette linguiste avant la parution de son ouvrage *Le lexique construit*, comme nous tenons à rester dans le cadre qu'elle a élaboré, nous nous servons d'extraits de textes qu'elle nous a fournis à titre personnel.

11 Mis pour *Terme de Couleur*. Nous utilisons la notion non spécifiée de *terme* parce que le mot peut être un nom ou un adjectif.

12 La notion et la dénomination sont propres à D. Corbin (à paraître). Elle se démarque d'ailleurs en ce point des autres théories sur la construction de mots.

L'objectif des chapitres qui suivront vise à présenter davantage qu'une simple description d'OC et d'éléments pouvant être sélectionnés par les différentes OC. En effet, au fil de la recherche, deux questions se sont présentées en plus de celles ne concernant que l'instruction sémantique de l'OC comme (i) les conséquences linguistiques de l'organisation des propriétés attribuées à un référent et (ii) l'emploi possible du nom propre dans les mêmes conditions qu'un nom commun (notamment en composition : *bleu Bahamas, rouge Tiepolo vs blanc neige*).

À la lumière des relations entre le substantif figurant dans le mot construit et la propriété chromatique du référent de ce substantif, nous isolerons l'assemblage syntaxiforme (désormais AS) qui se base sur une relation d'origine et non sur une comparaison comme en composition et en conversion. Le fait que ces deux dernières instaurent la même relation, sans que l'application dans une structure implique son utilisation possible dans l'autre, incite à se demander à quel niveau se situe la différence et sur quoi se fonde la sélection d'un nom par une des deux OC.

Selon nous, la justification se trouve dans l'existence d'une relation systématique qui s'établit entre un *type* de propriété et l'OC appropriée. Ce *type* de propriété se définissant par la place que celle-ci occupe au sein de l'ensemble constitué par toutes les propriétés associées à une entité. Nous émettons l'hypothèse d'un *gradient de propriétés*, sorte d'échelle sur laquelle s'organisent les propriétés en termes de plus ou moins grande représentativité du référent. Cette analyse¹³ se destine à montrer, suite à l'observation de cas de conversions possibles et de conversions impossibles, ainsi que de comparaisons de propriétés en concurrence (formelle, comportementale, chromatique) pour un même référent, si le principe organisateur de propriétés susmentionné peut expliquer et justifier le choix de la propriété chromatique sélectionnée par une conversion.

Enfin deux des OC sélectionnent soit des noms propres, soit des noms communs : *rouge Tiepolo/rouge opéra* et *bleu de Prusse/rouge de fer* ou *rose mexicain/rouge incendiaire*. Il nous a, alors, paru intéressant de nous interroger sur cette similitude d'emplois qui contredit de nombreuses observations quant à la dichotomie traditionnellement évoquée entre nom propre et nom commun qui ne peuvent selon certains linguistes (*cf.* notamment les grammaires traditionnelles) être traités conjointement. En nous appuyant sur les hypothèses notamment de Kleiber (1981)

13 Nous répétons que cette analyse ne se veut pas cognitive et que par conséquent, elle ne traitera pas de la question de caractérisation comme typique d'une propriété attribuée à un référent.

et de Gary-Prieur (1991, 1994), nous confronterons les séquences intégrant un nom propre à celles utilisant un nom commun pour voir si les deux types de nom peuvent être assimilés ou si au contraire, le statut du nom a une incidence sur la structure et le sens construits.

Au terme de cette description, nous espérons que nous aurons réussi à présenter le lexique chromatique dans sa totalité, aussi bien les particularités propres aux unités lexicales non construites qui font des termes de couleur une catégorie à part entière, que les possibilités de construire de nouvelles unités dans le domaine lexical chromatique en français. Nous parlons de la *totalité* des moyens de dénomination qui n'est pas à confondre avec l'exhaustivité des termes qui n'est évidemment pas possible. Ce domaine lexical comme nous allons le voir tout au long de ce travail et plus particulièrement dans le premier chapitre, se singularise de tout autre domaine et laisse place, comme nous le verrons notamment dans la deuxième partie, aux volontés du locuteur, ce qui parfois donne naissance à des créations qui semblent exclues du système, mais qui ne suffisent pas à remettre en cause le système que nous décrivons et les tendances (en tant que *règles d'un système aptes à être parfois transgressées*) que nous avons repérées et que nous présentons dans cette thèse.